

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

(décret n° 2000-404 du 11 mai 2000)

2008

SOMMAIRE

Introduction.....	p 3
I Territoire et organisation du service.....	p 4
II- Données techniques.....	p 8
II-1 La collecte en porte à porte.....	p 8
II-1-1 La collecte des ordures ménagères.....	p 8
II-1-2 La collecte sélective.....	p 10
II-1-3 La collecte des encombrants.....	p 12
II-1-4 La collecte des déchets verts.....	p 13
II-2 La collecte en apport volontaire.....	p 17
II-2-1 Les points d'apport volontaire et les cloches à verre.....	p 17
II-2-2 Les déchèteries.....	p 17
II-3 Le traitement.....	p 20
II-3-1 L'enfouissement.....	p 20
II-3-2 Le compostage.....	p 21
II-3-3 Le tri et la valorisation.....	p 21
III- Données financières.....	p 22
III-1 Investissement.....	p 22
III-2 Fonctionnement.....	p 24
IV- Activités 2008.....	p 25

Introduction

En application de la réglementation en vigueur et afin de mettre à la disposition des usagers l'ensemble des renseignements relatifs à l'exécution du service, la communauté d'agglomération publie la huitième édition de son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Comme chaque année, ce rapport s'efforce d'être une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques (équipements utilisés, collectes mises en œuvre, évolution des tonnages ramassés, modes de traitement et de valorisation des déchets, etc.) ou économiques et financières (coût d'exécution du service, mode de financement, recettes liées à la collecte sélective).

Ce rapport est également l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

Pour 2008, on peut retenir :

- la mise en œuvre du nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, avec modification des jours de collecte, notamment en centre ville de Cambrai,
- l'harmonisation de la gestion des déchets ménagers des producteurs institutionnels les plus importants,
- le renouvellement des contrats de reprise des matériaux valorisables,
- la conclusion d'un nouveau contrat programme de durée avec Eco-Emballages,
- la conclusion d'une convention avec l'éco-organisme EcoFolio pour la reprise des papiers usagés,
- l'élaboration d'un écouguide,
- la préparation de l'expérimentation d'une collecte hippomobile des sapins de Noël,
- l'aboutissement de l'étude sur la mise en place d'un dispositif d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux,

I- TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

Une agglomération de 23 communes

Composée de 23 communes en 2008, la communauté d'agglomération de Cambrai compte 62 255 habitants.



L'un des faits marquants de l'année 2008 a été le renouvellement du contrat de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Menée dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant la communauté d'agglomération et les communautés de communes de la vallée de Vinchy, de la Vacquerie et des hauts du Cambrésis, cette procédure a été préparée et mise en œuvre en 2007, pour aboutir à une attribution des marchés en février 2008.

Les dispositions des nouveaux contrats sont entrées en vigueur au 1^{er} mai 2008.

Pour les communes de Rieux en Cambrésis et Villers en Cauchies, une convention avait été conclue avec le SYCTOMEC pour maintenir les conditions d'exécution du service de collecte et de traitement des ordures ménagères en vigueur sur ces deux communes avant leur adhésion à la communauté d'agglomération. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

C'est donc le service mis en œuvre par la communauté d'agglomération de Cambrai qui a été exécuté sur ces deux communes en 2008. A la différence des années précédentes, les données correspondantes ne sont donc plus présentées de façon distincte.

6 collectes pour les déchets des habitants de l'agglomération

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la communauté d'agglomération de Cambrai met en œuvre six collectes différentes depuis le mois de juin 2002 :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- collecte sélective en porte à porte des déchets valorisables,
- collecte séparative en porte à porte et en apport volontaire des déchets verts,
- collecte en porte à porte des encombrants,
- collecte du verre et des papiers-cartons dans les points et bornes d'apport volontaire,
- collecte en déchèteries.

Des traitements et valorisations adaptés à chaque type de déchet

Après la collecte, chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) pour les ordures ménagères et les encombrants,
- tri et recyclage pour les déchets valorisables,
- compostage pour les déchets verts,
- recyclage pour le verre et les papiers-cartons des points et bornes d'apport volontaire,
- enfouissement, incinération, compostage et recyclage pour les différents déchets déposés en déchèteries.

Exécution des prestations

En raison du renouvellement du marché, certaines prestations sont exécutées depuis mai 2008 par une nouvelle entreprise.

Les tableaux ci-après reprennent les différents prestataires intervenant pour le compte de la communauté d'agglomération.

Lorsqu'un changement de prestataire est intervenu, deux noms différents se suivent. Le premier correspond au titulaire du marché jusqu'en mai 2008 et le second correspond au cocontractant actuel de la communauté d'agglomération.

Nature de la prestation	Nom du prestataire
-------------------------	--------------------

Collectes en porte à porte	
Collecte des ordures ménagères	SITA Nord
Collecte sélective	SITA Nord
Collecte des encombrants	SITA Nord
Collecte des déchets verts	SITA Nord

Collecte en apport volontaire	
Collecte du verre et des papiers cartons	SITA Nord
Collecte des déchets verts	SITA Nord

Traitement	
Enfouissement	SITA Nord / Coved
Tri	Norvalo
Compostage	Terralys / SEDE Environnement

Déchèteries	
Gardiennage et exploitation	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Véolia
Transport des encombrants	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Coved
Traitement des encombrants	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Coved
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Coved
Transport et traitement du bois	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : SITA Nord
Transport et traitement de l'amiante	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Recydem
Transport des déchets verts	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Agricompost Cambrésis
Traitement des déchets verts	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / SEDE Environnement
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Agricompost Cambrésis
Transport et traitement du papier – carton	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Haubourdin
Transport et traitement du plastique	Déchèterie de Cambrai : Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Véolia
Transport et traitement de la ferraille	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Haubourdin
Transport et traitement des gravats	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Coved

Transport et traitement des pneus	Déchèterie de Cambrai : Derichebourg
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Derichebourg
Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	Déchèterie de Cambrai : SITA Nord / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Sotrenor
Transport et traitement des huiles minérales	Déchèterie de Cambrai : Mansuy / Recydem
	Déchèterie de Marcoing et de Neuville St Rémy : Sotrenor

II- DONNEES TECHNIQUES

II-1 La collecte en porte à porte

La communauté d'agglomération de Cambrai assure quatre collectes en porte à porte sur son territoire :

- la collecte des ordures ménagères, conduites jusqu'en mai 2008 au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Lewarde (59), géré par SITA Nord, puis à compter de mai 2008 au CSDU de Nurlu (80) exploité par Coved,
- la collecte sélective des emballages valorisables et des journaux magazines, transportés au centre de tri d'Anzin, pour un second tri avant expédition vers les filières de valorisation,
- la collecte des encombrants, traités par enfouissement au CSDU de Lewarde puis de Nurlu,
- les déchets verts, emmenés sur la plateforme de Naves pour être compostés, puis sur celle de SEDE Environnement à Graincourt les Havrincourt.

II-1-1 La collecte des ordures ménagères

Définition

La dénomination « ordures ménagères » désigne les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et des bureaux et les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière.

Sont expressément exclus des ordures ménagères et donc non pris en charge par le service de ramassage les déblais, débris et gravats, les déchets dangereux (inflammables par exemple) et l'ensemble des déchets ne pouvant règlementairement être conduits dans les mêmes CSDU que les ordures ménagères (pneus, pots de peinture, amiante, etc.).

Il est également à noter que les ordures ménagères ne sont pas acceptées en déchèterie.

Equipements

Pour la collecte des ordures ménagères, les habitants disposent de bacs roulants, dont la dimension dépend du nombre de personnes résidant au foyer. Si d'autres couleurs existent (bacs marron, bacs gris à couvercle mauve par exemple), les bacs de collecte des ordures ménagères sont majoritairement gris à couvercle vert foncé.

Fréquence

Le renouvellement du contrat de collecte en mai 2008 s'est accompagné de quelques changements.

D'une part, le ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective (Cf. infra II-1-2) est désormais effectué le même jour pour l'ensemble des communes, afin de limiter la présence des bacs roulants sur les trottoirs.

D'autre part, en centre ville de Cambrai, les fréquences ont été revues. Les ordures ménagères sont collectées trois fois par semaine pour un secteur commerçant étendu, contre 5 fois par semaine auparavant, sur un secteur géographiquement plus réduit.

Les immeubles collectifs ne disposant pas de la place suffisante pour ranger les poubelles nécessaires à une collecte hebdomadaire sont collectés deux fois par semaine.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est par ailleurs demeurée hebdomadaire sur l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération, sans variation de fréquence dans l'année.

Quantités

En 2008, ce sont 18 415,59 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur les 23 communes de la CAC, ce qui représente une moyenne de 304,48 kg/an/habitant.

La quantité d'ordures ménagères collectée a connue une légère baisse par rapport à l'année dernière (308,33 kg/an/habitant en 2007 et pour mémoire 310,96 kg/an/habitant en 2006).

La mise en place de la collecte sélective a ainsi permis d'éviter la mise en décharge de 34,37 % des ordures ménagères produites sur le territoire de la CAC. Le ratio de production d'ordures ménagères se montait en effet à 463,95 kg/an/habitant en 2001, avant la mise en place de la collecte sélective.

ORDURES MENAGERES – TONNAGE 2008

Communes	Tonnage 2008
Anneux	68,84
Awoingt	168,10
Cagnoncles	141,60
Cambrai	10 274,16
Cantaing sur Escaut	126,39
Cauroir	156,81
Escaudoeuvres	1 126,15
Flesquières	82,83
Fontaine Notre Dame	496,67
Marcoing	588,36
Naves	190,93
Neuville St Rémy	1 206,54
Niergnies	152,25
Noyelles sur Escaut	198,25
Proville	1 056,31
Raillencourt Ste Olle	694,32
Ribécourt la Tour	123,02
Rieux en Cambrésis	414,16
Rumilly en Cambrésis	459,54
Sailly lez Cambrai	134,28
Séranvillers-Forenville	94,10
Villers en Cauchies	360,88
Wambaix	101,10
TOTAL	18 415,59

II-1-2 La collecte sélective

Définition

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, revues, magazines, publicités, etc.,
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles, bidons et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium (aérosols, boîtes de boissons, boîtes de conserve, etc.).

Equipements

La collecte sélective est effectuée sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération en bacs roulants gris à couvercle jaune, à l'exception du centre ville de Cambrai où la collecte sélective se fait en sacs, afin de limiter l'encombrement des trottoirs et faciliter ainsi la circulation des piétons. Les bacs de collecte sélective sur Rieux en Cambrésis et Villers en Cauchies sont gris à couvercle bleu.

Le verre est quand à lui collecté en porte à porte dans des sous-bacs vert, étant précisé que des colonnes d'apport volontaire sont également à la disposition des habitants dans chaque commune.

Fréquence

Comme pour les ordures ménagères, la fréquence de collecte sélective en porte à porte n'a pas connu au cours de l'année 2008 de changement, demeurant hebdomadaire sur l'ensemble du territoire.

Quantités

Au cours de l'année 2008, 4 457,43 tonnes d'emballages valorisables et de journaux magazines et 2 916,64 tonnes de verre ont été collectées, soit un tonnage global de 7 374,07 tonnes de déchets valorisables, représentant une performance de 121,92 kg/an/habitant..

Alors que la production d'ordures ménagères s'inscrit dans une tendance globale à la baisse, on constate parallèlement que depuis 2004 les résultats de la collecte sélective sont en augmentation légère mais régulière (120,76 kg/an/habitant en 2007 et pour mémoire 117,66 kg/an/habitant en 2006, 114,43 kg/an/habitant en 2005 et 113,60 kg/an/habitant en 2004).

Les modalités de tri, une fois la collecte effectuée, sont sans changement par rapport aux années précédentes : acheminés au centre de tri d'Anzin, les déchets recyclables sont triés mécaniquement mais aussi à la main par catégories de matériaux, avant envoi en filières de valorisation.

Matériaux	2008		2007	
	Tonnages valorisés et expédiés		Tonnages valorisés et expédiés	
Plastiques	355,39	3 342,98	336,40	3 582,59
Papiers-cartons	2 013,25		2 590,60	
Journaux magazines	809,22		542,69	
Aluminium	4,70		8,50	
Acier	160,42		104,40	
Verre	2 916,64		2 886,08	
TOTAL	6 259,62		6 468,67	

En 2008, le tonnage de refus de tri, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables, s'est monté à 402 tonnes, soit un taux de refus de tri de 11,74 % du tonnage valorisé.

II-1-3 La collecte des encombrants

Définition

Les encombrants sont les déchets qui par leur poids, leur taille et/ou leur volume ne peuvent entrer dans un bac de collecte et ne trouvent pas de ce fait leur place dans le circuit de collecte des ordures ménagères résiduelles.

La destination finale des encombrants étant le centre de stockage des déchets ultimes, ces déchets sont soumis aux mêmes restrictions de ramassage que les ordures ménagères : ne sont pas pris en charge par le service de collecte des encombrants les gravats, les déchets dangereux et les déchets ne pouvant être enfouis dans les mêmes CSDU que les ordures ménagères (pneus, déchets ménagers spéciaux comme les pots de peintures, l'amiante).

A l'heure actuelle, les encombrants collectés en porte à porte sur la communauté d'agglomération ne sont pas valorisés. En effet, la quantité de matière valorisable demeure faible (de l'ordre de 15%) et présente un intérêt insuffisant au regard des surcoûts qui seraient engendrés pour effectuer un tri complet de ce gisement et pour le valoriser.

Equipements

La collecte des encombrants en porte à porte s'effectue sans contenant particulier, les déchets étant présentés en vrac en bordure de la voie publique.

Fréquence

Chaque commune de la communauté d'agglomération détermine la fréquence de collecte des encombrants en porte à porte qu'elle souhaite voir mise en œuvre sur son territoire. La fréquence de collecte varie de un à trois ramassages annuels sur l'ensemble des communes.

Quantités

Pour de l'année 2008, 1 292,12 tonnes d'encombrants ont été ramassées sur les 23 communes de la CAC, soit 21,36 kg/an/habitant.

La quantité d'encombrants produite par habitant diminue chaque année depuis 2002, ce qui s'explique d'une part par la réduction des fréquences (trois ramassages par an désormais, contre six auparavant sur la ville de Cambrai par exemple) et d'autre part par le recours de plus en plus fréquent aux déchèteries. Ces dernières permettent aux habitants de se débarrasser quand ils le souhaitent de ces déchets volumineux, sans avoir à les stocker dans l'attente de la collecte.

Communes	Fréquence	Tonnage 2008
Anneux	1 fois par an	5,74
Awoingt	2 fois par an	18,74
Cagnoncles	1 fois par an	15,48
Cambrai	3 fois par an	749,74
Cantaing sur Escaut	1 fois par an	21,72
Cauroir	1 fois par an	27,02
Escaudoeuvres	3 fois par an	98,86
Flesquières	1 fois par an	5,96
Fontaine Notre Dame	2 fois par an	38,46
Marcoing	1 fois par an	22,00
Naves	1 fois par an	13,00
Neuville St Rémy	2 fois par an	63,72
Niergnies	2 fois par an	14,72
Noyelles sur Escaut	2 fois par an	14,42
Proville	3 fois par an	67,38
Raillencourt Ste Olle	2 fois par an	46,00
Ribécourt la Tour	2 fois par an	4,66
Rieux en Cambrésis	1 fois par an	10,48
Rumilly en Cambrésis	1 fois par an	14,08
Sailly lez Cambrai	1 fois par an	6,66
Séranvillers-Forenville	2 fois par an	10,66
Villers en Cauchies	1 fois par an	17,50
Wambaix	1 fois par an	5,12
TOTAL		1 292,12

II-1-4 La collecte des déchets verts

Définition

Les déchets pris en charge dans le cadre de ce service sont les déchets verts des particuliers, issus du travail et du nettoyage des jardins et espaces verts. Ils sont constitués des tontes de pelouses, feuilles et fleurs séchées, tailles d'arbres et d'arbustes, résidus d'élagage, etc.

Ne sont pas acceptés les déchets non végétaux, tels qu'encombrants et ordures ménagères résiduelles.

Ce service ne collecte pas par ailleurs la fraction fermentescible des ordures ménagères, (FFOM) constituée par les déchets de préparation des repas, les restes alimentaires, etc.

Equipements

Aucun contenant spécifique n'a été mis à la disposition des habitants par la communauté d'agglomération, chacun devant trouver le contenant adapté à ses besoins. La seule exigence est que le contenant soit muni de poignées et qu'il soit d'un poids raisonnable, afin de faciliter son soulèvement par les agents de collecte.

Les sacs en plastique sont en revanche rigoureusement interdits. Ils ne peuvent en effet pas être jetés dans le camion, car non compostables, et, s'ils étaient vidés, devraient être repositionnés devant les maisons et présenteraient donc des risques d'envol et de pollution.

Les déchets verts doivent être présentés à la collecte en fagots liés pouvant être facilement chargés dans le véhicule (tronc d'un diamètre inférieur à 15 cm et/ou fagot d'une longueur inférieure à 1,5m), ou en récipients ouverts, afin que le personnel de collecte puisse en vérifier le contenu.

Fréquence

Sans changement en 2008, la collecte des déchets verts est assurée de mi-mars à mi-novembre, selon les mêmes modalités de collecte que par le passé.

Les communes de Cambrai, Escaudoeuvres, Fontaine Notre Dame, Neuville St Rémy, Proville et Raillencourt Ste Olle sont ainsi collectées en porte à porte une fois par semaine.

Une collecte par apport volontaire dans une benne mise à la disposition des habitants est mise en œuvre sur les autres communes, à l'exception des communes d'Awoingt, Cagnoncles, Naves, Rieux en Cambrésis, Villers en Cauchies et Wambaix, qui ont choisi de ne pas mettre en œuvre ce service. La commune de Noyelles sur Escaut, comme celle de Marcoing l'année précédente, a interrompu le service de collecte des déchets verts par apport volontaire, en raison de la proximité de la déchèterie de Marcoing.

Quantités

De tous les déchets collectés sur la communauté d'agglomération, les déchets verts demeurent ceux dont la production est la plus aléatoire, puisque variant fortement en fonction des conditions climatiques. On constate ainsi en 2008 avec un tonnage global (porte à porte et apport volontaire) de 4 402,81 tonnes une augmentation par rapport à 2007, où la production globale se montait à 4 375,98 tonnes collectées.

Communes	Mode de collecte	Tonnage 2008
Anneux	Apport volontaire	0,00
Awoingt	-	0,00
Cagnoncles	-	0,00
Cambrai	Porte à porte	2 180,96
Cantaing sur Escaut	Apport volontaire	21,62
Cauroir	Apport volontaire	27,72
Escaudoeuvres	Porte à porte	377,91
Flesquières	Apport volontaire	11,76
Fontaine Notre Dame	Porte à porte	268,04
Marcoing	-	0,00
Naves	-	0,00
Neuville St Rémy	Porte à porte	404,90
Niergnies	Apport volontaire	35,20
Noyelles sur Escaut	-	0,00
Proville	Porte à porte	570,11
Raillencourt Ste Olle	Porte à porte	392,59
Ribécourt la Tour	Apport volontaire	16,32
Rieux en Cambrésis	-	0,00
Rumilly en Cambrésis	Apport volontaire	52,98
Sailly lez Cambrai	Apport volontaire	20,18
Séranvillers-Forenville	Apport volontaire	22,52
Villers en Cauchies	-	0,00
Wambaix	-	0,00
TOTAL		4 402,81

Tonnage 2008 en porte à porte : 4194,51 tonnes

Tonnage 2008 en apport volontaire : 208,30 tonnes

TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Matériaux	2008		2007		Evolution
	Tonnes	Kg/an/hab	Tonnes	Kg/an/hab	
Ordures ménagères	18 415,59	304,49	17 863,20	308,33	+ 3,09%
Déchets recyclables (hors verre)	4 457,43	73,70	4 070,22	70,25	+ 9,51%
Verre	2 916,64	48,22	2 886,08	49,81	+ 1,06%
Encombrants	1 292,12	21,36	1 429,66	24,68	-9,62%
Déchets verts	4 194,51	85,98	4 078,04	83,60	+ 2,86%
TOTAL	31 276,29	542,95	30 327,20	523,46	+ 3,13%

On constate pour 2008 une augmentation de + 3,13 % de la quantité globale de déchets collectés en porte à porte.

Ceci s'explique d'une part par l'intégration des tonnages collectés sur Rieux en Cambrésis et Villers en Cauchies et d'autre part par une forte croissance de la quantité de déchets recyclables collectés.

Pour autant, au-delà de l'augmentation globale, il faut relever la baisse de la quantité de d'ordures ménagères résiduelles produite par habitant.

Les déchets verts demeurent en légère augmentation (+ 2,86 %), tributaires comme on l'a vu des conditions météorologiques. L'évolution du tonnage ne reflète donc pas nécessairement un changement de service ou de mode de comportement des habitants.

Au titre des diminutions, on peut relever celle du tonnage d'encombrants (- 9,62 %), qui semble désormais durablement inscrit à la baisse et un léger affaissement de la production de verre par habitant.

II-2 La collecte en apport volontaire

II-2-1 Les points d'apport volontaire et les cloches à verre

La communauté d'agglomération assure le vidage, le transport et l'évacuation des déchets recyclables et du verre déposés dans les points d'apport volontaire et dans les cloches à verre.

3 points d'apport volontaire, équipés chacun de trois contenants pour le verre, le papier-carton et les textiles, sont installés sur le parking de la Madeleine, place Eugène Thomas et rue St Lazare.

Les cloches à verre sont au nombre de 77, réparties sur l'ensemble du territoire communautaire. Chaque commune en compte au moins une.

Le papier-carton collecté dans les trois points d'apport volontaire est quand à lui déposé à la déchèterie de Cambrai, afin d'éviter un transport spécifique au centre de tri pour une quantité relativement peu importante. Le tonnage ainsi collecté est donc compris dans le tonnage de papier-carton de la déchèterie de Cambrai.

II-2-2 Les déchèteries

2008 a été la première année pleine de fonctionnement pour les deux nouvelles déchèteries, ouvertes en juillet 2007 à Marcoing (RD 56, route de Marcoing) et à Neuville ST Rémy (rue du 8 mai 1945 – RD 61, route de Morenchies). Ces deux équipements sont venus compléter la déchèterie de Cambrai (ZI de Cantimpré), qui connaissait depuis plusieurs années une situation de saturation.

Les trois déchèteries communautaires sont accessibles à tous les habitants de la communauté d'agglomération sur présentation d'un justificatif de domicile, pour y déposer leurs déchets gratuitement, dans la limite d'1m³ par jour. L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Les déchets acceptés sur ces trois sites sont les encombrants, les gravats, les déchets verts, la ferraille, le papier-carton, le bois, l'amiante, le plastique, les pneus, les déchets spéciaux (peintures, solvants, radiographies, piles, etc.), les batteries, les huiles de vidange, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et le verre.

Lors du renouvellement du marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, le contrat d'exploitation de la déchèterie de Cambrai a changé de titulaire, la société Recydem, basée à Louches (59) remplaçant la société SITA Nord.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

		Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)	Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)
Cambrai	Lundi	8h30 à 18h30	9h à 19h
	Mardi	8h30 à 13h30	9h à 14h
	Mercredi	FERME	FERME
	Jeudi	8h30 à 18h30	9h à 19h
Tel : 03.27.83.01.62	Vendredi	FERME	FERME
	Samedi	8h30 à 18h30	9h à 19h
	Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Marcoing	Lundi	8h30 à 13h30	11h à 19h
	Mardi	FERME	FERME
	Mercredi	8h30 à 13h30	11h à 19h
	Jeudi	FERME	FERME
Tel : 03.27.81.73.31	Vendredi	8h30 à 13h30	11h à 19h
	Samedi	10h à 18h	9h à 19h
	Dimanche	FERME	FERME

Neuville Saint Rémy	Lundi	FERME	FERME
	Mardi	13h30 à 18h30	11h à 19h
	Mercredi	13h30 à 18h30	11h à 19h
	Jeudi	FERME	FERME
Tel : 03.27.79.50.77	Vendredi	13h30 à 18h30	11h à 19h
	Samedi	10h à 18h	9h à 19h
	Dimanche	FERME	FERME

NB : les horaires ci-dessus sont les horaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les horaires d'hiver sont applicables du 1^{er} octobre au 31 mars.

Les horaires d'été sont applicables du 1^{er} avril au 30 septembre.

Les déchèteries sont fermées pendant les jours fériés.

QUANTITES COLLECTEES SUR LES DECHETERIES EN 2008

Matériaux	Déchèterie de Cambrai	Déchèterie de Neuville St Rémy	Déchèterie de Marcoing	Résultats 2008	Résultats 2007	Evolution
Encombrants	1 569,17	902,58	410,64	2 882,39	3 082,82	-6,50%
Ferrailles	102,16	60,82	40,34	203,32	210,57	-3,44%
Gravats	1 872,64	1 121,37	1 002,50	3 996,51	3 458,16	15,57%
Papiers - cartons	256,66	68,34	43,38	368,38	225,28	63,52%
Déchets verts	917,04	579,74	590,52	2 087,30	1 869,12	11,67%
DMS	28,08	16,56	10,06	54,70	8,84	518,78%
Amiante	25,76	53,64	31,84	111,24	41,64	167,15%
Bois	476,54	276,54	159,42	912,50	610,99	49,35%
Plastique	26,28	28,82	7,08	62,18	17,56	254,10%
TOTAL	5 274,33	3 108,41	2 295,78	10 678,52	9 524,98	12,11%

Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : la communauté Emmaüs de Fontaine Notre Dame assure pour le compte de la communauté d'agglomération de Cambrai la collecte et le tri des D3E déposés par les habitants sur les déchèteries communautaires.

En 2008, elle a récolté et orienté vers la filière de recyclage 79,9 tonnes de D3E, représentant environ 9 506 appareils.

	Poids (tonnes)	Nombre d'appareils (estimation)
GEM HF Gros électroménager hors froid	30,0	750
GEM F Gros électroménager froid	12,0	240
Ecrans	19,0	952
PAM Petits appareils en mélange	18,9	7564
Total	79,9	9506

II-3 Le traitement

II-3-1 L'enfouissement

Les ordures ménagères résiduelles produites par les habitants des 23 communes de la communauté d'agglomération ainsi que les encombrants collectés en porte à porte et sur les trois déchèteries communautaires sont traitées par enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU).

Jusqu'en mai 2008, les ordures ménagères résiduelles et les encombrants de la déchèterie de Cambrai étaient traités par la société SITA Nord au CSDU de Lewarde. Depuis mai 2008, c'est la société Coved qui assure pour le compte de la CAC l'enfouissement de ces déchets et des encombrants des deux autres déchèteries au CSDU de Nurlu (80).

Sont admis sur ce site :

- les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- les déchets industriels banaux (DIB) assimilables aux ordures ménagères,
- les déchets non recyclables déposés dans les déchèteries,
- les refus de tri,
- etc.

Le mode de fonctionnement est le suivant : les déchets font l'objet d'un contrôle à l'entrée (radioactivité notamment) et d'une pesée, avec émission d'un bon de pesée unique.

Ils sont ensuite compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Lorsqu'une alvéole est remplie, elle est recouverte et revégétalisée. Elle continue alors à faire l'objet de surveillance et de contrôles.

Le CSDU est confiné par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par un réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers des torchères pour être brûlé.

Le CSDU de Nurlu est installé sur un site de 19 ha et a une capacité de 72 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2023.

II-3-2 Le compostage

Depuis mai 2008, les déchets verts collectés en porte à porte, dans les bennes d'apport volontaire et sur la déchèterie de Cambrai sont déposés après la collecte sur la plateforme de compostage de Graincourt les Havrincourt, gérée par la société SEDE Environnement, filiale de Véolia.

Les déchets verts sont réceptionnés sur site afin d'être broyés puis mélangés avec des boues de stations d'épuration, pour élaborer un compost conforme à la norme NFU 44-095.

Le process mis en œuvre est le suivant :

- réception et broyage des déchets verts,
- mélange avec les boues et constitution des andains de compostage (1 volume de boues pour 3 à 4 volumes de déchets verts),
- phase de fermentation par ventilation forcée et retournement. Durée d'environ 6 semaines,
- criblage afin de retirer la fraction grossière, recyclée comme co-produits dans le process boues,
- phase de maturation. Durée d'environ 6 semaines,
- stockage sur site,
- valorisation en agriculture.

La plateforme de compostage de SEDE Environnement à Graincourt les Havrincourt a traité en 2008 environ 41 000 tonnes de boues et 61 000 tonnes de déchets verts, dont 55 % acheminés par voie fluviale.

Les déchets verts des déchèteries de Marcoing et de Neuville St Rémy sont traités, par compostage, par la société Agricompost Cambrésis. Cette dernière procède à un broyage des déchets verts, puis à un compostage en petite quantité, en bordure de parcelles agricoles. Lorsque le compost est arrivé à maturité, il est épandu dans le champ et constitue un amendement organique.

II-3-3 Le tri et la valorisation

Comme au cours des années passées, les déchets d'emballages et les journaux magazines collectés sur le territoire de la communauté d'agglomération sont transportés au centre de tri d'Anzin, géré par la société Norvalo, filiale de SITA Nord.

Le second tri effectué sur place, après celui des habitants, permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (qui sont ensuite enfouies en décharge) et séparer les déchets valorisables par matériau (plastiques, acier, carton, etc.). Ce second tri est mécanique (tri balistique, électro-aimant, etc.) mais aussi manuel. Il est donc primordial d'insister sur l'importance d'un tri bien effectué, afin de contribuer à la qualité des conditions de travail des trieurs.

Une fois triés et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage. Le verre, collecté séparément des autres matériaux, est quant à lui vidé sur un quai de transfert et expédié à la verrerie sans tri préalable.

Les contrats de reprise des matériaux valorisables issus de la collecte sélective ont été renouvelés en juin 2008. Depuis cette date et pour 6 ans, les entreprises de recyclage auxquelles sont revendus les matériaux triés sont :

- Norvalo pour les emballages en plastique, en acier et en aluminium,
- Interseroh Nord pour les emballages en papier – carton et pour les journaux magazines,
- O-I Manufacturing pour les emballages en verre.

III- DONNEES FINANCIERES

Pour exercer sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la communauté d'agglomération a choisi de recourir à un mode de gestion déléguée, en confiant par marchés publics de services à des entreprises privées l'exécution des prestations relatives à cette compétence (Cf. p 6 à 8).

L'ensemble de ces marchés (collecte, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries) arrivent à expiration le 31 décembre 2012.

Les crédits relatifs à l'exercice de cette compétence sont inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération.

III-1 Investissement

En 2008, les dépenses d'investissement ont essentiellement été consacrées à l'acquisition de bacs roulants pour assurer la maintenance du parc en place, représentant une somme de 136 000,00 € TTC.

On peut également noter que la communauté d'agglomération a changé en 2008 de local pour l'entreposage de son stock de bacs roulants. Précédemment situé rue d'Awoingt à Cambrai, le stock de bacs est aujourd'hui installé chemin de Bourlon à Cambrai dans un entrepôt plus accessible et plus grand, permettant ainsi d'optimiser les livraisons.

Un transpalette et un nettoyeur haute pression ont par ailleurs été acquis, pour une somme globale d'environ 4 500,00 € TTC.

MAINTENANCE DES BACS ROULANTS – INTERVENTIONS 2008

Déplacement Communes	LIVRAISON		ENTRETIEN				
	Nouvelle dotation	Vol	Chgt de bac car abimé	Chgt de bac car brûlé-vandalisé	Chgt de capacité	Couvercles cassés	roues cassées
ANNEUX	0	0	0	0	0	0	0
AWOINGT	57	1	6	0	9	3	0
CAGNONCLES	13	0	1	0	1	0	0
CAMBRAI	999	152	177	35	339	82	9
CANTAING	9	0	0	0	2	0	0
CAUROIR	12	2	3	0	17	3	0
ESCAUDOEUVRES	38	7	35	0	24	9	2
FLESQUIERES	9	0	0	0	0	0	0
FONTAINE NOTRE DAME	28	1	9	0	3	1	0
MARCOING	30	7	2	1	11	0	0
NAVES	5	0	5	0	7	3	0
NEUVILLE SAINT REMY	28	6	18	0	17	12	5
NIERGNIES	24	0	1	0	4	1	0
NOYELLES SUR ESCAUT	12	2	3	0	6	1	3
PROVILLE	30	18	4	0	9	12	1
RAILLENCOURT SAINTE OLLE	17	6	5	0	7	7	2
RIBECOURT LA TOUR	6	0	8	0	4	0	0
RIEUX EN CAMBRESIS	3	0	1	0	0	0	0
RUMILLY	22	3	8	0	20	3	0
SAILLY LEZ CAMBRAI	3	0	0	0	0	1	0
SERANVILLER FORENVILLE	9	0	2	0	7	0	0
VILLERS EN CAUCHIES	16	0	21	0	7	14	1
WAMBAIX	6	1	10	0	0	0	0
TOTAL	1376	206	319	36	494	152	23

III-2 Fonctionnement

En 2008, l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'exercice de la compétence d'élimination des déchets ménagers se décompose de la façon suivante :

	2008		2007	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers	5 676 476,90		5 674 037,56	
Frais de personnel	132 832,74		125 018,88	
Fournitures et petit équipement	1 767,60		7 214,45	
Communication	11 459,14		21 054,38	
Location immobilière, véhicule, entretien terrains	12 945,45		9 046,96	
Honoraires	6 958,21		20 042,67	
Subvention (Club des aînés de Ribécourt la Tour, Le Relais, Emmaüs)	35 800,00		35 800,00	
TEOM		4 743 235,03		4 617 174,25
Soutien à la tonne triée d'Eco-Emballages		550 000,00		523 979,80
Revente des matériaux triés		303 666,16		168 297,46
Recettes de collecte sélective pour Rieux en Cis et Villers en Cies		0,00		24 313,79
Part de l'Etat dans le salaire des emplois jeunes		0,00		17 738,23
TOTAL	5 878 240,04	5 596 901,19	5 892 214,90	5 351 503,53
	-281 338,85		-540 711,37	

NB : le soutien d'Eco-Emballages est estimé, le liquidatif pour 2008 n'étant pas définitivement connu.

En 2008, le poste des « prestations de collecte et de traitement » se décompose de la façon suivante :

- Collecte et traitement et exploitation de la déchèterie de Cambrai du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2008 :	1 700 585,05 €
- Collecte et traitement et exploitation de la déchèterie de Cambrai du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2008 :	3 392 974,14 €
- Collecte sur Rieux en Cis et Villers en Cies du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2008 :	42 157,80 €
- Déchèteries de Marcoing et de Neuville St Rémy :	475 051,06 €
- Accès aux déchèteries du SIAVED :	65 708,85 €

Le montant des prestations de collecte et de traitement des déchets est resté constant entre 2007 et 2008, notamment grâce aux conditions financières des nouveaux contrats mis en œuvre à partir de mai 2008.

Par ailleurs, les recettes de valorisation ont connues une forte augmentation, due aux prix de reprise particulièrement élevés au cours de la première moitié de l'année 2008. Les prix « plancher » des nouveaux contrats de reprise sont également plus intéressants que ceux des contrats antérieurs et ont permis d'amortir la diminution de recettes liée à la chute des cours des matières premières dans la seconde partie de l'année.

IV- Activités 2008

- **Mise en œuvre du nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, avec modification des jours de collecte, notamment en centre ville de Cambrai**

Comme évoqué précédemment, le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers s'est accompagné de différents changements.

D'une part, la fréquence de collecte en centre ville de Cambrai a été réduite, passant de cinq à trois ramassages par semaine dans le secteur commerçant. En contrepartie, ce secteur a été étendu géographiquement.

D'autre part, les tournées de collecte ont été organisées de façon à ce que la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective soient effectuées le même jour.

Cette disposition permet de limiter la présence des bacs sur la voie publique et facilite l'utilisation du service par les usagers.

L'ensemble de ces modifications a été porté à la connaissance des habitants par une campagne de communication spécifique



- **Harmonisation de la gestion des déchets ménagers des producteurs institutionnels les plus importants**

La réglementation en vigueur n'impose aux collectivités territoriales que l'élimination des déchets produits par les ménages. Pour les autres producteurs (commerçants, artisans, producteurs professionnels et institutionnels, etc.), les collectivités assurent, sans obligation, l'élimination des déchets qu'elles peuvent collecter et traiter « *sans sujétions techniques particulières* » (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales).

Si les déchets produits par les établissements les plus importants (établissements de santé et établissements d'enseignement notamment) peuvent par leur nature être assimilés aux déchets des ménages puisqu'il s'agit principalement de déchets de bureau, d'entretien courant et de déchets de restauration collective, en revanche les quantités produites sont particulièrement importantes et représentent pour la CAC des contraintes particulières.

Par ailleurs, la situation de ces producteurs était très hétérogène sur le territoire de la CAC : certains d'entre eux utilisaient le service mis en œuvre par la collectivité, alors que d'autres avaient recours à des contrats particuliers conclus avec des prestataires privés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau marché de collecte, la CAC a donc décidé d'harmoniser la gestion des déchets ménagers des producteurs les plus importants, en laissant à la charge de ces établissements la collecte des ordures ménagères résiduelles mais en maintenant la collecte sélective. Cette dernière collecte peut en effet être assurée sans contrainte particulière et sa prise en charge par la collectivité favorise le tri dans les établissements.

▪ **Renouvellement des contrats de reprise des matériaux valorisables**

Les contrats de reprise des matériaux valorisables issus de la collecte sélective (les emballages en acier, aluminium, plastique, verre, papier carton et les journaux magazines) arrivaient à échéance en juin 2008. Afin de les renouveler, la CAC a lancé en avril une consultation pour mettre en concurrence les différents candidats intéressés par le rachat de ces matières premières.

Les entreprises retenues et les prix « plancher » sur lesquels elles se sont engagées sont les suivants :

Prestataires	Matériaux	Prix « plancher » (€/tonne)
Norvalo	Plastique	150,00
	Acier	50,00
	Aluminium	210,00
Interseroh Nord	Papier – carton	65,00
	Journaux magazines	75,00
O-I Manufacturing	Verre	Pas de prix « plancher » Prix de reprise 2008 : 19,29

▪ **Conclusion d'un nouveau contrat programme de durée avec Eco-Emballages,**

Pour faciliter la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers sur son territoire en 2002, la communauté d'agglomération avait conclu avec la société Eco-Emballages un contrat programme de durée (CPD), en vertu duquel Eco-Emballages, société agréée par les pouvoirs publics, apportait à la collectivité différentes aides financières, déterminées par un barème de soutien appelé « barème C ».

Dans ce cadre, les principaux soutiens versés étaient un soutien à la communication, un soutien à la tonne triée en fonction des performances de tri et un soutien à la création de postes d'ambassadeurs du tri.

Ce contrat programme de durée avec Eco-Emballages arrivant à échéance le 1^{er} juin 2008, il convenait de le renouveler, afin de pouvoir continuer à percevoir les soutiens apportés par cette société.

Toutefois, depuis 2005, les soutiens versés par Eco-Emballages sont régis par un nouveau barème appelé « barème D », dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un renforcement du soutien à la communication,
- un nouveau barème de soutien à la tonne triée,
- un nouveau soutien pour étudier l'optimisation de la collecte sélective,
- une ouverture des choix de la reprise des matériaux.

Les contrats programme de durée « barème D » sont conclus pour une durée de 6 années, fonctionnent par année civile et peuvent être conclus rétroactivement.

La CAC a donc souscrit en août 2008 un contrat programme de durée « barème D », avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

▪ **Conclusion d'une convention avec l'éco-organisme EcoFolio pour la reprise des papiers usagés**

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les pouvoirs publics ont agréé la société EcoFolio, permettant ainsi aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits par le versement d'une éco-contribution pour les imprimés qu'ils distribuent.

En France, ce sont un million de tonnes de déchets papiers collectés et traités par les collectivités locales qui font ainsi l'objet de soutiens financiers.

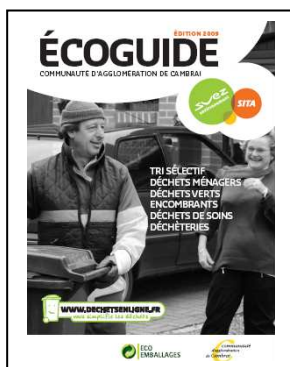
La CAC a signé en juillet 2008 la convention type proposée par EcoFolio, qui vient en complément du contrat conclu avec le repreneur des journaux magazines et qui permet aux collectivités signataires de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire. Ce dernier s'ajoute à la recette industrielle versée par le repreneur. Les imprimés gratuits éligibles à ce soutien sont ceux qui sont présents dans les journaux revues magazines issus de collecte sélective et triés puis valorisés.

Le soutien unitaire au recyclage est de 65 €/tonne.

La convention avec EcoFolio prendra fin avec l'agrément de cette dernière, soit le 31 décembre 2012.

▪ **Elaboration d'un écocuide,**

Soucieuse d'offrir aux usagers du service d'élimination des déchets ménagers un outil d'information simple et exhaustif, la CAC a élaboré en fin d'année 2008 son premier « écocuide ».



Il se présente sous la forme d'une brochure pratique, qui comprend l'ensemble des informations concrètes relatives aux déchets ménagers : jours de collecte pour tous les déchets (ordures ménagères, collecte sélective, déchets verts), calendrier annuel des encombrants, consignes de tri, horaires d'ouverture des déchèteries, déchets acceptés en déchèteries, etc.

La première distribution a eu lieu en janvier 2009. Il a vocation à être actualisé et distribué tous les ans à chaque foyer de l'agglomération, afin de permettre à chacun, et notamment aux nouveaux arrivants, de disposer dans un document unique et mis à jour de tous les renseignements utiles liés aux déchets ménagers.

- **Préparation de l'expérimentation d'une collecte hippomobile des sapins de Noël,**

Une partie de la fin de l'année 2008 a également été consacrée à la préparation d'une expérimentation de collecte hippomobile des sapins de Noël. Cette action ayant par la suite été mise en œuvre sur l'année 2009, elle sera plus amplement détaillée dans le rapport annuel de l'année prochaine.

- **Aboutissement de l'étude sur la mise en place d'un dispositif d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux**

La CAC menait depuis plusieurs mois une réflexion sur la définition d'un dispositif d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des particuliers. Après avoir étudié plusieurs scénarii avec l'ensemble des partenaires associés à cette démarche (association des diabétiques du Cambrésis et amicale des pharmaciens du Cambrésis notamment), la CAC a choisi de mettre en place sur une de ses déchèteries une borne automatisée de collecte des DASRI par apport volontaire.

Ce choix technique ayant été arrêté, plusieurs consultations ont été lancées en décembre 2008 pour retenir des prestataires pour la fourniture de la borne, pour la fourniture des contenants individuels de collecte des DASRI et pour l'élimination de ces déchets.

Les marchés afférents à ces consultations et la mise en service de l'équipement ont été finalisés en 2009.

- **Animations et actions de communication des ambassadeurs du tri**

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les ambassadeurs du tri s'emploient à sensibiliser le plus large public possible à la problématique des déchets et rappellent sans relâche les enjeux du tri et les principales consignes à respecter.

Pour ce faire, les ambassadeurs du tri interviennent en milieu scolaire mais aussi lors de manifestations grand public comme la foire commerciale de Cambrai ou le forum du développement durable.

Enfin, ils assurent au quotidien l'information des habitants sur la qualité du geste de tri qu'ils effectuent. Ils se rendent ainsi chez les habitants dont la poubelle a été signalée par les agents de collecte comme contenant des erreurs de tri et traitent les appels des administrés pour toute question relative aux déchets ménagers.